

- C O M M U N E D' O R S A Y -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MAI 2012

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, maire, président, Marie-Pierre Digard, Jean-François Dormont, Catherine Gimat, Joël Eymard, Elisabeth Delamoye, Ariane Wachthausen (jusqu'à 21h35), Michèle Viala, adjoints – Frédéric Henriot, Didier Missenard, Chantal de Moreira, Louis Dutey, Sabine Ouhayoun, Claude Thomas-Collombier, Stanislas Halphen (à partir de 21h35), Yann Ombrello, Alexis Foret, Claudie Mory, José Goncalves, Jean-Christophe Péral, Benjamin Lucas-Leclin, Simone Parvez, Guy Aumettre, Béatrice Donger-Desvaux, Hervé Charlin.

Absents excusés représentés :

David Saussol	pouvoir à Claudie Mory
Ariane Wachthausen (à partir de 21h35)	pouvoir à Michèle Viala
François Rousseau	pouvoir à Elisabeth Delamoye
Agnès Foucher	pouvoir à Jean-François Dormont
Mireille Ramos	pouvoir à David Ros
Eliane Sauteron	pouvoir à Joël Eymard
Stanislas Halphen (jusqu'à 21h35)	pouvoir à Michèle Viala
Marie-Hélène Aubry	pouvoir à Simone Parvez

Absents :

Dominique Denis
Jérôme Vitry

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	24
Nombre de votants	31

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Marie-Pierre Digard est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2012

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2012 est approuvé à l'unanimité des présents.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	N° DECISION	OBJET
		(Tous les montants sont exprimés en TTC)
9-mars	12-49	contrat de cession et d'exploitation avec l'Association MELANINE MOBILE VIBE pour une workshop, deux concerts et une Jazz Jam session dans le cadre du week-end Jazz à Orsay, les 21, 30, 31 mars et 1er avril 2012 à l'Espace Jacques Tati d'Orsay, le montant de la dépense s'élève à 4 400€
6-mars	12-50	Convention de mise à disposition à titre gratuit, de surfaces de pêche et d'un chalet de 58 m ² au lac du Mail, au profit de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) "l'Entente de l'Yvette", la convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable au maximum trois fois
9-mars	12-51	Contrat de vente d'un concert avec l'Association Compagnie Némó pour un concert dans le cadre du week-end Jazz à Orsay le 30 mars 2012 à l'Espace Jacques Tati, le montant de la dépense s'élève à 3 660€
9-mars	12-52	Convention de mise à disposition temporaire et payante du terrain annexe de rugby, du terrain honneur de rugby, et des vestiaires du stade municipal au profit du STAPS d'Orsay, le jeudi 31 mai de 11h00 à 20h00, pour un montant de 220,00€, pour l'organisation du tournoi de rugby féminin universitaire
9-mars	12-53	Adoption d'un avenant au marché n° 2011-14 relatif à la mission de contrôle technique pour la construction de deux courts de tennis couvert et d'une salle polyvalente, prestations supplémentaires "handicapés" - le montant du présent avenant est de 3 067,74€, ce qui porte le montant du marché à 15 643,68€ au lieu de 12 575,94€
9-mars	12-54	Convention avec l'association EVASION 91 relative à l'organisation d'un mini-séjour "découverte" châteaux de la Loire, du 24 au 26 avril 2012 pour les jeunes orcéens de 14 à 17 ans, le montant de la prestation est fixé à 2 430 €
13-mars	12-55	Adoption d'un avenant n°2 au marché n°09-93 relatif aux travaux de plantation et d'entretien des espaces verts, massifs fleuris et des espaces sportifs communaux - Avenant n°2 supprimant les prestations forfaitaires relatives à l'entretien des terrains de tennis en terre battue exécutées au titre d'un autre marché, l'incidence financière sur les prestations forfaitaires du marché se décompose comme suit : montant du marché initial 209 300,00€ nouveau montant du marché 185 626,60€

13-mars	12-56	Signature d'un contrat de prestations de services "Alliance" pour la gestion de la dette garantie avec Finance Active, le contrat est souscrit pour un an, les conditions financières sont les suivantes : droits d'accès 299€/an - Mise en service 209,30€/an
20-mars	12-57	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du bassin extérieur de la piscine municipale au profit du Club Athlétique d'Orsay Général, pour l'organisation d'une fête de fin de saison, le vendredi 22 juin 2012, de 19h00 à 1h00
20-mars	12-58	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du bassin extérieur de la piscine municipale au profit du Club Athlétique d'Orsay section natation, pour l'organisation d'une fête de club, le vendredi 1er juin 2012, de 17h30 à 1h00
20-mars	12-59	Convention de formation passée avec AMPHIA relative à la formation SSIAP 1 (service de sécurité incendie et assistance à personnes) pour M. Hervé BOLLE, du 10 au 23 avril 2012, et pour un montant de 996€
20-mars	12-60	Convention de mise à disposition à titre gratuit du gymnase J.C Blondin au profit du personnel du centre hospitalier d'Orsay, du 1er avril au 30 juin 2012, afin d'y exercer une activité sportive les mardis de 17h00 à 18h00
20-mars	12-61	Convention de mise à disposition d'adresses avec la Poste pour la mise à jour des données de la commune, cette mise à disposition prend la forme d'un abonnement d'une durée d'un an, le montant de la dépense est déterminé en fonction du nombre d'informations transmises (nombre de nouveaux arrivants mensuels) et ne pourra excéder 500€ pour les 12 mois
28-mars	12-62	Convention de mise à disposition de locaux et de matériels à titre gratuit au profit de l'association "Familles d'Orsay", au 7 avenue du Maréchal Foch, d'une surface de 15 m ² , pour une durée d'un an renouvelable au maximum trois fois - le matériel mis à la disposition des associations par la collectivité fera l'objet d'un inventaire signé des deux parties établi lors de l'état des lieux
29-mars	12-63	Adoption du marché à procédure adaptée n°2012-06 avec la société SERPEV SAS, relatif aux travaux de réfection printanière des terrains en terre battue situés boulevard de la Terrasse - le montant maximum annuel est fixé à 12 000€
29-mars	12-64	Convention de formation passée avec CARIDE relative à la mise en place d'une formation "sauveteur secouriste du travail", pour une dizaine d'agents de la collectivité, les 18 et 19 juin 2012, pour un montant de 1 543€
29-mars	12-65	Convention de formation passée avec CARIDE relative à la mise en place d'une formation "travail en hauteur - échelles et escabeaux", pour une dizaine d'agents de la collectivité, le 29 mai 2012, pour un montant de 802€
29-mars	12-66	Contrat - formation avec l'auto-entreprise "La conteuse" représentée par Mme Elaine LAUNE et la mairie d'Orsay pour la mise en place d'une formation de 16h entre le 3 et le 21 mai 2012 sur le thème "l'art de conter" pour huit agents des centres de loisirs maternels, pour un montant de 1 250€

3-avr.	12-67	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite de salles au gymnase Marie Thérèse Eyquem au profit du Club Athlétique d'Orsay section tennis de table, pour l'organisation d'un tournoi de fin d'année, le samedi 23 juin 2012
3-avr.	12-68	Adoption du marché n°2011-41 avec le groupement LYONNAISE DES EAUX, relatif au travaux d'entretien des réseaux d'assainissement sans tranchée sur la commune, le montant minimum annuel de la commande est fixé à 150 000,00€ HT, le présent marché s'achèvera le 31 décembre 2012 et pourra être renouvelé trois fois
3-avr.	12-69	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement communal au profit de Monsieur Sébastien MUNCH, appartement d'une surface de 56,60 m ² , situé 9 avenue Saint-Laurent - la convention est établie pour une durée de trois ans renouvelable deux fois à compter du 1er avril 2012
3-avr.	12-70	Désignation d'un avocat pour représenter les intérêts de la commune devant la juridiction pénale dans l'affaire qui l'oppose à Mme Marie-Hélène Aubry et Mr Jérôme Michel, le montant des honoraires est fixé à 191,36€ l'heure de prestation
6-avr.	12 - 71	Convention de formation passée avec le CNFPT dans le cadre d'un partenariat avec les communes et dans un souci de proximité pour l'organisation d'une formation d'intégration d'une durée de 30 heures pour quinze agents de catégorie C - les 14,15,16,24 et 25 mai 2012, dans les locaux de la mairie - les frais de restauration du midi sont pris en charge par le CNFPT
6-avr.	12 - 72	Convention de formation avec FM2J (Centre National de Formation aux Métiers du Jeu et du Jouet) relative au suivi par un agent municipal d'une journée de formation sur le thème "jeu et maladie d'Alzheimer" le 5 octobre 2012, pour un montant de 240€
6-avr.	12-73	Convention tendant à définir les modalités du prêt pour l'exposition « L'Europe c'est possible » et « L'Europe : rêve et réalité », mise à disposition de panneaux du 4 au 14 mai 2012 au Point Information Jeunesse d'Orsay - Ce prêt est effectué à titre gracieux
6-avr.	12-74	Contrat avec Mme Marina Cartiant pour une résidence et pour une exposition de son œuvre dans le cadre de la saison culturelle 2012 du 12 avril au 31 mai et du 1er au 24 juin 2012, le montant de la dépense s'élève à 2 250€
6-avr.	12-75	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite d'installations sportives municipales, au profit du Club Athlétique d'Orsay, section Tir à l'Arc, terrain honneur de rugby du stade municipal le 30 juin et le 1er juillet 2012, pour l'organisation d'une compétition
11-avr	12-76	Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "les bêtises d'Agathe" passé avec la compagnie des "C-LA COMPAGNIE", pour les enfants des Centres de Loisirs de la commune d'Orsay, le vendredi 20 avril 2012 à 10h00, pour un montant de 450,00€

6-avr.	12-77	Convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation de distributeurs automatiques de denrées avec la société SLG - la convention est établie pour une durée de trois ans - Ces distributeurs sont installés en mairie, au Centre technique municipal, au gymnase Marie-Thérèse Eyquem et à la piscine municipale, afin de répondre à la demande des usagers du service public et des agents communaux
12-avr.	12-78	Convention pour la participation d'enfants inscrits au CMIS à un stage de rugby et une sortie à Center Parc organisés par le CAORC (Club Athlétique Orsay Rugby Club) durant la période du 16 au 18 avril 2012, la commune prend en charge les frais de transport et l'encadrement, l'association prend en charge les frais de repas ainsi que les entrées au Center Parc
18-avr	12-79	Contrat avec l'AFREUBO pour une fourniture de prestations musicales pour les cérémonies des 8 mai et 11 novembre 2012, à 10h00 devant le cimetière d'Orsay, pour un montant de 1 000€
18-avr	12-80	Contrat de maintenance avec la société REMAG 89 pour l'entretien du massicot du service reprographie, marché conclu pour une année et pour un montant global et forfaitaire de 777,40€

2012-31 - FINANCES - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012 – COMMUNE

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 4 voix contre (M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux, Mme Parvez, Mme Aubry), 2 abstentions (M. Charlin, M. Aumette) :

- **Approuve** la section d'investissement du budget supplémentaire 2012 par chapitre, d'une part en recettes, et d'autre part en dépenses.
- **Approuve** la section de fonctionnement du budget supplémentaire 2012 par chapitre, d'une part en recettes, et d'autre part en dépenses.
- **Vote** le Budget supplémentaire de la Commune pour l'année 2012 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement 1 516 323,58 €
- section d'investissement 4 959 272,74 €

- **Section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	BP 2012	BS	Budget total 2012 (BP + BS)
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 828 792,00	52 320,00	5 881 112,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	13 036 517,00	130 132,00	13 166 649,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS (SRU)	72 000,00		72 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	1 862 446,00	1 337 902,58	3 200 348,58
042 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	572 500,00		572 500,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 717 290,00	7 969,00	1 725 259,00
66 CHARGES FINANCIERES	1 469 650,00		1 469 650,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00		20 000,00
TOTAL DEPENSES	24 579 195,00	1 528 323,58	26 107 518,58

Recettes de fonctionnement	BP 2012	BS 2012	Budget total 2012 (BP + BS)
013 ATTENUATION DE CHARGES	190 000,00		190 000,00
042 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	179 500,00		179 500,00
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 398 532,00		3 398 532,00
73 IMPOTS ET TAXES	16 197 440,00		16 197 440,00
74 DOTA TIONS-SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 795 476,00	3 173,00	3 798 649,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	354 000,00	8 827,00	362 827,00
76 PRODUITS FINANCIERS	219 847,00		219 847,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	34 700,00		34 700,00
78 REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	209 700,00		209 700,00
002 Résultat de fonctionnement reporté		1 516 323,58	1 516 323,58
TOTAL RECETTES	24 579 195,00	1 528 323,58	26 107 518,58

• **Section d'investissement**

Dépenses d'investissement	BP 2012	RAR 2011	BS 2012	Total BS 2012	Budget total 2012 (BP + BS)
040 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	179 500,00				179 500,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	4 000 000,00				4 000 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 173 300,00				5 173 300,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 000,00	50 536,25	53 705,00	104 241,25	134 241,25
21 IMMOBILISATION CORPORELLES	87 641,00	252 722,79	685 101,58	937 824,37	1 025 465,37
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	3 210 000,00	1 106 771,76	770 096,00	1 876 867,76	5 086 867,76
001 resultat d'investissement reporté			2 040 339,36	2 040 339,36	2 040 339,36
TOTAL DEPENSES	12 680 441,00	1 410 030,80	3 549 241,94	4 959 272,74	17 639 713,74

Recettes d'investissement	BP 2012	RAR 2011	BS	Total BS 2012	Budget total 2012 (BP + BS)
021 VIREMENT de LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 862 446,00		1 337 902,58	1 337 902,58	3 200 348,58
040 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	572 500,00				572 500,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	4 000 000,00				4 000 000,00
10 DOTATIONS- FONDS DIVERS ET RESERVES	715 000,00	15 702,00	126 000,00	141 702,00	856 702,00
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			2 814 767,84	2 814 767,84	2 814 767,84
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	737 000,00	471 106,00	200 000,00	671 106,00	1 408 106,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 302 000,00		-200 000,00	-200 000,00	4 102 000,00
27 AUTRES IMMOBILISATION FINANCIERES	491 495,00	148 794,32		148 794,32	640 289,32
024 CESSION D'IMMOBILISATIONS			45 000,00	45 000,00	
TOTAL RECETTES	12 680 441,00	635 602,32	4 323 670,42	4 959 272,74	17 639 713,74

2012-32 - FINANCES - CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS PASSEE ENTRE LA CAPS ET LA COMMUNE D'ORSAY POUR LE CENTRE AQUATIQUE D'ORSAY

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 4 abstentions (M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux, Mme Parvez, Mme Aubry) :

- **Approuve** la convention de fonds de concours.
- **Autorise** le Maire à signer cette convention et tout document associé à cette convention.
- **Dit** que les dépenses relatives aux travaux de réhabilitation du centre aquatique d'Orsay sont inscrites au budget 2012 de la commune.
- **Dit** que la deuxième tranche de travaux exécutoire en 2013, faisant l'objet de la présente convention, sera inscrite au budget 2013.

2012-33 – FINANCES - TARIFS D'INSERTION PUBLICITAIRE DANS « ORSAY, NOTRE VILLE » INSERTIONS PUBLICITAIRES DE PARTENAIRES PRIVES POUR DES PROJETS D'INTERET GENERAL

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 1 voix contre (Mme Aubry), 3 abstentions (M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux, Mme Parvez) :

- **Fixe** les tarifs spécifiques d'insertion publicitaire dans le magazine municipal selon les propositions suivantes :
 - 1 pleine page en 4^{ème} de couverture du magazine : 3 000 €
 - 1 demi-page en 4^{ème} de couverture du magazine : 1 600 €

2012-34 – FINANCES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – COMPLEMENT N°2

Le Conseil municipal, par à l'unanimité des présents :

- **Décide** d'affecter une subvention de 19 680 € au profit de l'Association d'Aide à Domicile Orsay.

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 1 voix contre (M. Lucas-Leclin), 3 abstentions (Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry, Mme Parvez) :

- **Décide** d'affecter une subvention exceptionnelle de 4 000 € au profit de la Maison des Jeunes et de la Culture pour le projet « Connaître un film sur le bout des doigts ».
- **Décide** d'affecter une subvention exceptionnelle de 8 300 € au profit de la Maison des Jeunes et de la Culture pour l'organisation de la manifestation « C'était hier, Orsay inédit ».

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 6 voix contre (M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux, Mme Aubry, M. Aumette, M. Charlin, Mme Parvez), 1 abstention (M. Péral) :

- **Décide** d'affecter une subvention de 500 € au profit de l'Association des rééducateurs de l'éducation nationale.
- **Dit** que les dépenses correspondantes, soit 32 480 €, sont inscrites au budget primitif 2012 de la commune au compte 6574.

2012-35 – FINANCES - TARIF DE LOCATION DE LA PISTE D'ATHLETISME COMPRENANT LA LIGNE DROITE ET L'ANNEAU POUR LES COURSES, LES AIRES DE SAUTS ET DE LANCERS

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 4 abstentions (M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux, Mme Parvez, Mme Aubry) :

- **Abroge** le tarif de location de la piste d'athlétisme tel que fixé dans la délibération n°2008-190 du 17 décembre 2008.
- **Approuve** la tarification pour un montant de 60,00 € l'heure d'utilisation à compter de la mise en service de cet équipement, fixée au 2 mai.
- **Précise** que les recettes seront inscrites au budget de la commune au compte AFSP0.

2012-36 – FINANCES - ORSAY PLAGES - DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAPS AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 1 voix contre (Mme Parvez), 3 abstentions (Mme Aubry, M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux) :

- **Autorise** le Maire à demander une subvention de 3 000 € auprès de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS), au titre de l'aide aux communes.
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à cette démarche.
- **Précise** que les recettes seront inscrites au budget de la commune.

2012-37- PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Modifie** le tableau des effectifs comme suit :

Filière administrative

Cadre d'emplois : rédacteur Grade : rédacteur chef	- ancien effectif : 3 - nouvel effectif : 4
Cadre d'emplois : rédacteur Grade : rédacteur principal	- ancien effectif : 3 - nouvel effectif : 2

Filière technique

Cadre d'emplois : technicien Grade : technicien	- ancien effectif : 2 - nouvel effectif : 3
Cadre d'emplois : agent de maîtrise Grade : agent de maîtrise principal	- ancien effectif : 14 - nouvel effectif : 12
Cadre d'emplois : agent de maîtrise Grade : agent de maîtrise	- ancien effectif : 10 - nouvel effectif : 11
Cadre d'emplois : adjoint technique Grade : adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	- ancien effectif : 3 - nouvel effectif : 6
Cadre d'emplois : adjoint technique Grade : adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	- ancien effectif : 15 - nouvel effectif : 11
Cadre d'emplois : adjoint technique Grade : adjoint technique 2 ^{ème} classe	- ancien effectif : 127 - nouvel effectif : 126

Filière sportive

Cadre d'emploi : éducateur APS Grade : éducateur APS principal 1 ^{ère} classe	- ancien effectif : 2 - nouvel effectif : 1
Cadre d'emploi : éducateur APS Grade : éducateur APS principal 2 ^{ème} classe	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1

Filière sociale

Cadre d'emploi : agent spécialisé des écoles maternelles Grade : agent spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	- ancien effectif : 12 - nouvel effectif : 13
Cadre d'emploi : auxiliaire de puériculture Grade : auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	- ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1
Cadre d'emploi : auxiliaire de puériculture Grade : auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	- ancien effectif : 36 - nouvel effectif : 35

Total des emplois budgétés pour la Commune d'Orsay : **421**

Total des emplois permanents pourvus : **353** postes permanents, dont :

- 253 fonctionnaires, titulaires et stagiaires
- et 100 contractuels, dont 2 assistantes maternelles et 4 apprentis

➤ de prévoir que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

2012-38 – URBANISME - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR L'INSTALLATION D'UN LOCAL A POUSETTES A LA CRECHE « LA FARANDOLE »

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** le maire à déposer une déclaration préalable et à signer tout document relatif à cette opération.

2012-39 – SCOLAIRE - TARIFICATION DES SEJOURS EN CENTRE DE VACANCES – ETE 2012

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** les séjours en centres de vacances.
- **Décide** d'appliquer la grille des quotients familiaux pour la participation financière des familles.
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes seront affectées au budget 2012 de la commune.
- **Fixe** les conditions de tarification ainsi :
 - ✓ **pour le séjour de 7 jours à Gouville sur mer (pour les 4/6ans) :**
 - le tarif minimum de 79.18 € pour un quotient minimum de 200€,
 - le tarif intermédiaire de 261.75 € pour un quotient intermédiaire de 750€,
 - le tarif maximum de 475 € pour un quotient maximum de 2300€.
 - ✓ **pour le séjour de 14 jours à Gouville sur mer (pour les 7/14 ans):**
 - le tarif minimum de 149.20 € pour un quotient minimum de 200€,
 - le tarif intermédiaire de 492.25 € pour un quotient intermédiaire de 750€,
 - le tarif maximum de 895 € pour un quotient maximum de 2300€.
 - ✓ **pour le séjour de 14 jours à Aubenas (pour les 7/14 ans) :**
 - le tarif minimum de 131.69 € pour un quotient minimum de 200€,
 - le tarif intermédiaire de 435.50 € pour un quotient intermédiaire de 750€,
 - le tarif maximum de 790 € pour un quotient maximum de 2300€
 - ✓ **pour le séjour de 19 jours à St Chély d'Apcher (pour les 7/11 ans) :**
 - le tarif minimum de 136.69 € pour un quotient minimum de 200€,
 - le tarif intermédiaire de 451 € pour un quotient intermédiaire de 750€,
 - le tarif maximum de 820 € pour un quotient maximum de 2300€.
 - ✓ **pour le séjour de 19 jours à St Chély d'Apcher (pour les 12/14 ans) :**
 - le tarif minimum de 145.70 € pour un quotient minimum de 200€,
 - le tarif intermédiaire de 480.70 € pour un quotient intermédiaire de 750€,
 - le tarif maximum de 874 € pour un quotient maximum de 2300€.
 - ✓ **pour le séjour de 14 jours à Ancelle (pour les 7/14 ans) :**
 - le tarif minimum de 135.03 € pour un quotient minimum de 200€,
 - le tarif intermédiaire de 445.50 € pour un quotient intermédiaire de 750€,
 - le tarif maximum de 810 € pour un quotient maximum de 2300€.

2012-40 – JEUNESSE - PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES MINI-SEJOURS D'ETE

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 2 voix contre (Mme Parvez, Mme Aubry), 1 abstention (Mme Donger-Desvaux) :

- **Approuve** l'organisation de ces mini-séjours,
- **Approuve** les tarifs applicables à ces mini-séjours,
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes seront affectées au budget de la Commune,
- **Fixe** les conditions de tarification ainsi :

TABLEAU DE PRESENTATION DES MINI-SEJOURS

Service	Lieu	Dates	Tranche d'âge	Déroulement séjour	Prix Réel par enfant
JEUNESSE	Saint-Chély (48)	Du 16 au 19 Juillet 2012	14 / 17 ans	Une journée canyoning Une sortie piscine Une journée de Via Ferrata et baignade au Malzieu	350€/pers
	La Rochelle (17)	Du 24 au 26 juillet 2012	11 / 14 ans	<u>1^{ère} journée</u> : Visite de l'Aquarium <u>2^{ème} journée</u> : Ballade en mer en bateau, plage et baignade, initiation au Catamaran <u>3^{ème} journée</u> : Ballade sur la Rochelle	290€/pers
	Tourlaville (50)	Du 28 au 30 août 2012	11 / 14 ans	Plongée sous marine, séance de char à voile, visite de la Cité de la mer, séance piscine	

Proposition de tarification pour les mini-séjours proposés :

- ✓ Pour le mini-séjour 14/17ans de trois nuits :
 - le tarif minimum de 58.35 € pour un quotient minimum de 200 €
 - le tarif maximum de 350 € pour un quotient maximum de 2300 €
- ✓ Pour les mini-séjours 11/14ans de deux nuits :
 - le tarif minimum de 48.34 € pour un quotient minimum de 200 €
 - le tarif maximum de 290 € pour un quotient maximum de 2300 €
- ✓ Pour les non Orcéens : le tarif maximum sera appliqué.

La séance est levée à 0 heure 25.

Orsay, le 11 mai 2012

David ROS
Maire d'Orsay
Vice-président du Conseil général de l'Essonne